

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

PREMIER CONTACT TÉLÉPHONIQUE

Analyse de la demande.

UNE VISITE AU DOMICILE

Rencontre du bénéficiaire et de l'aidant

afin de connaître les habitudes de vie et d'évaluer les besoins.

Constitution du dossier administratif.

Présentation des relayeuses

Organisation du relaying.

Proposition d'un planning d'interventions.

La présence des relayeuses s'effectue 24h/24. Après la période de relaying, une visite à domicile permet d'échanger et d'évaluer la prestation.



Du lundi au vendredi
de 8h à 17h30 à l'accueil du CIAS
05 58 03 15 03

**CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU MARSAN**
326 rue de la Croix Blanche
40000 Mont de Marsan



LE RELAYAGE

(Précédemment appelé le baluchonnage)



**UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À DOMICILE
& UN RÉPIT POUR LES AIDANTS, 24H/24**

L'ÉQUIPE DU RELAYAGE VOUS PERMET DE PRENDRE
DU TEMPS POUR VOUS, AFIN DE POUVOIR CONTINUER
À PRENDRE SOIN DE L'AUTRE.



UN TEMPS DE RÉPIT POUR LES AIDANTS

L'aidant est la personne qui prend soin.

La perte d'autonomie d'une personne âgée peut avoir des conséquences importantes sur la famille qui l'entoure.

Partager leur quotidien peut avoir un impact sur votre santé physique et psychologique.

Notre mission vise à prévenir votre épuisement en vous libérant momentanément de vos responsabilités quotidiennes.



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ AU DOMICILE DE LA PERSONNE

Le service de relaying apparaît comme une nouvelle **solution d'entraide** pour favoriser le maintien à domicile.

Il propose un **accompagnement adapté** à la personne à aider favorisant ainsi, pour son bien-être, le maintien de ses repères fondamentaux.

Il permettra le renfort de ses acquis dans le respect de son rythme et de ses habitudes de vie dans **son environnement quotidien**.



UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DES AIDANTS-AIDÉS

Notre équipe se compose **d'un référent de service et de deux relayeuses**.

L'équipe réceptionne les demandes, organise et participe aux rencontres à domicile.

Elle évalue les besoins de la personne, planifie les interventions.

Les relayeuses accompagnent 24h/24 la personne dans les actes de la vie quotidienne, dans le respect de son autonomie et de son intimité en tenant compte de ses capacités et de ses attentes.

Les aides existantes sont maintenues pour garantir la continuité des soins.